



NOTIFICATION RELATIVE A L'EXECUTION D'UN PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER SUR UN TERRITOIRE SITUE DE PART ET D'AUTRE DE LA LIMITE ADMINISTRATIVE DES DEPARTEMENTS DE L'INDRE ET DE LA VIENNE SAISON 2023-2024.

Madame Arnaud & Madame Boisseaux, sont autorisées à prélever le nombre d'animaux qui leur sont attribués par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre (notification d'attribution de plan de chasse n° 15.197.012 d'une superficie de 326 hectares) et par le Président de la Fédération Départementale de la Vienne (notification d'attribution de plan de chasse n° 8601358 d'une superficie de 117 hectares) sur l'ensemble du territoire situé de part et d'autre de la limite administrative de ces deux départements.

Ces prélèvements s'effectueront dans les limites minimales et maximales fixées par chacune des notifications d'attribution de plan de chasse.

Les bénéficiaires sont soumises aux dispositions prévues par la présente notification et aux règles générales et particulières de la chasse spécifiques à chaque département (ouverture, clôture de la chasse...).

Tout animal prélevé en exécution d'une notification d'attribution de plan de chasse devra être muni, sur le lieu même de sa capture, et avant tout transport, du dispositif de contrôle réglementaire. Le dispositif de marquage apposé sur l'animal abattu pourra indifféremment avoir été délivré par le département de l'Indre ou de la Vienne.

Les bénéficiaires devront respecter les dispositions réglementaires spécifiques de l'arrêté préfectoral de plan de chasse du département correspondant au dispositif de marquage utilisé.

Pendant la période où la chasse est ouverte, le transport de tout ou partie du gibier mort soumis au plan de chasse est autorisé sans formalité pour les titulaires d'un permis de chasse valide.

Ces dispositions ne s'appliquent que pendant la période où la chasse des espèces soumises à plan de chasse est ouverte simultanément dans les départements de l'Indre et de la Vienne.

Fait à Châteauroux, le 22 mai 2023.

**Le Président de la Fédération des Chasseurs de l'Indre,
Gérard Génichon**

**Le Président de la Fédération des Chasseurs de la Vienne,
Michel Cuau**